

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 juin 2026

Réception par le préfet : 10/07/2026

Publication : 10/07/2026

Sixième séance de l'année
du nouveau conseil communautaireNombre conseillers :

En exercice : 42

Présents : 29 (dont 15 par visioconférence*)

Votants : 38 (dont 9 pouvoirs)
Le président s'étant retiré de la salle

▪ Pour : 34

▪ Dont contre : 0

▪ Dont abstention : 4

(Mme AZEDE- Mme BITUFWILA-YERBE-
M. CERANTON- M. SERVA)

L'an deux-mille-vingt-six, le vendredi 26 juin, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 10 heures 00 minutes par convocation en date du 19 juin 2026, s'est réuni à la fois en présentiel à la salle du conseil (siège de l'EPCI - 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) et par visioconférence sous la présidence de la 6^{ème} vice-présidente, Madame Chantal LERUS en l'absence des 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} vice-présidents, le président Monsieur Éric JALTON s'étant retiré de la salle pour le vote des comptes financiers uniques.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Camille MOUNIENDélibération n°2026.06.06/120

Vote des comptes financiers uniques (CFU) 2025 :

. Budget annexe environnement et cadre de vie

Rapporteur :

M. Jean-Luc PLUMASSEAU

Vice-président de la commission
affaires financièresEtaient présents : 29

Vice-présidents : M. Pierre Lucien THICOT* (2^{ème} vice-président) - Mme Chantal LERUS (6^{ème} vice-présidente) - Mme Tania GALVANI* (7^{ème} vice-présidente) - Mme Marie-Corine LACASCADE (8^{ème} vice-présidente) - Mme Marie-Hélène SALOMON (11^{ème} vice-présidente) - Mme Claude Lise AZEDE (12^{ème} vice-présidente)

Autres membres du bureau communautaire : Mme Murielle Narcisse ANDREOPA - Mme Chantal BRELLE* - Mme Kimberley Samira Theophile FRAGNEAU* - M. Francis LUDGER - M. Jean-Luc PLUMASSEAU - M. Rosan Vincent RAUZDUEL* - M. William SURDIN* - M. Mathis VERDOL*

Autres conseillers communautaires : M. Fabrice Séverin BEAUZOR* - Mme Aurélie BITUFWILA YERBE - M. Yann CERANTON* - Mme Karine DESSOUT - Mme Karine DUMESNIL* - M. Sébastien GREDOIRE - Mme Milène LATOR-BELLON* - M. Bertrand Joël MANNE - Mme Magaly Daisy MARCIN* - Mme Marie-Camille MOUNIEN - M. Frédéric THEOBALD - M. Pierre VENUTOLO*

En cours de séance :Vice-présidents : M. Michel MADO* (3^{ème} vice-président) - M. Georges BREDENT* (4^{ème} vice-président)Autre conseiller communautaire : M. Teddy BERNADOTTENombre de conseiller ayant donné pouvoir : 9

Vice-présidents : M. Harry DURIMEL (1^{er} vice-président) à Mme Tania GALVANI - Mme Eliane GUIOUGOU (5^{ème} vice-présidente) à Mme Marie-Corine LACASCADE - M. Jean-Luc Jacques CELIGNY (10^{ème} vice-président) à Mme Magaly MARCIN

Autre membre du bureau communautaire : Mme Laisely EDMOND-PARAT à Mme Murielle Narcisse ANDREOPA

Autres conseillers communautaires : Mme Lydia DUPONT à Monsieur Pierre VENUTOLO - Mme Océane GOVINDIN à M. Sébastien GREDOIRE - Mme Murielle ROCH-JABES à M. Bertrand MANNE - M. Olivier SERVA à Mme Aurélie BITUFWILA YERBE - M. Simon VAINQUEUR à M. Frédéric THEOBALD

Nombre de conseiller absent excusé : 3Vice-président : M. Teddy FOULE (9^{ème} vice-président)Autre membre du bureau communautaire : M. Fabert MICHELYEn cours de séance :Autre membre du bureau communautaire : M. Eric Bernard CELINAINNombre de conseiller absent non excusé : 0

Acte rendu exécutoire :

▪ Après transmission en préfecture, le 10 JUIL. 2026

▪ Publication sur le site internet ou notification, le : 10 JUIL. 2026

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-200018653-20260626-20260606120-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2026

Publication : 10/07/2026

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU l'Instruction comptable des communes M57 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté d'agglomération ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2025-10-21-00003-SG/DCL/BCL daté du 21 octobre 2025 portant composition du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à compter du renouvellement général des conseils municipaux en mars 2026 prévoyant, en application des règles du droit commun, que l'organe délibérant est composé de 42 sièges ;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération n°2016.11.11/352 du conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2026.04.01/01 du conseil communautaire du 15 avril 2026 prenant acte de l'installation du nouveau conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à l'issue du renouvellement général des conseils municipaux en mars 2026 ;
- VU la délibération n°2026.04.01/03 du conseil communautaire du 15 avril 2026 relative à l'élection du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;

Considérant le rapport du président :

1. PRESENTATION GENERALE

CAP EXCELLENCE - ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE - CFU - 2025

I - INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 596 449,00	29 584 000,00	31 180 449,00
	Recettes réalisées (1)	B	2 142 250,75	33 761 725,90	35 903 976,65
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	3 094 598,39	33 994 384,14	37 088 982,53
	Dépenses réalisées (1)	E	1 218 556,99	31 598 124,36	32 816 681,35
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	923 693,76	2 163 601,54	3 087 295,30
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	1 498 149,39	4 410 384,14	5 908 533,53
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	2 421 843,15	6 573 985,68	8 995 828,83
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	2 421 843,15	6 573 985,68	8 995 828,83

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

A. La section de fonctionnement

	Exécution 2024	Exécution 2025	Evolution en montant	Evolution en %
Total des Recettes de fonctionnement	37 848 249,30 €	38 172 110,04 €	323 860,74 €	0,86%
002 Résultat de fonctionnement	5 025 771,39 €	4 410 384,14 €	- 615 387,25 €	-12,24%
013 Atténuation de charges				
70 Produits des services				
73 Impôts et taxes	29 509 416,00 €	31 853 703,00 €	2 344 287,00 €	7,94%
74 Dotations et participations	1 473 674,47 €	1 355 511,22 €	- 118 163,25 €	-8,02%
75 Autres produits de gestion courante	1 839 387,44 €	259 761,68 €	- 1 579 625,76 €	-85,88%
76 Produits financiers				
77 Produits spécifiques				
78 Reprise sur provision		292 750,00 €	292 750,00 €	100,00%
042 Opérations ordre transfert entres sections				
Total Depenses de fonctionnement	33 437 865,16 €	31 598 124,36 €	- 1 839 740,80 €	-5,50%
011 Charges à caractère général	16 899 618,69 €	17 572 307,44 €	672 688,75 €	3,98%
012 Charges de personnel et frais assiml	5 948 814,49 €	4 171 571,55 €	- 1 777 242,94 €	-29,88%
014 Attenuation de produits				
022 Dépenses Imprévues				
65 Autres charges de gestion courante	10 429 996,24 €	9 673 675,54 €	- 756 320,70 €	-7,25%
66 Charges financières				
67 Charges exceptionnelles				
68 Dotations aux provisions				
042 Opérations ordre transfert entres sections	159 435,74 €	180 569,83 €	21 134,09 €	13,26%
023 virement à la section d'investissement				

Le compte financier unique 2025 du budget environnement fait apparaitre les résultats suivants en fonctionnement :

- Un excédent de fonctionnement sur l'exercice 2025 de : +2 163 601.54 €
- Un excédent de fonctionnement reporté de : +4 410 384.14 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : +6 573 985.68 €

Ce résultat fera l'objet d'une affectation au budget 2026.

B. La section d'investissement

	Exécution 2024	Exécution 2025	Evolution en montant	Evolution en %
Total des recettes d'Investissement	3 676 864,30 €	3 640 400,14 €	- 36 464,16 €	-0,99%
001 Résultat d'investissement	2 534 552,64 €	1 498 149,39 €	- 1 036 403,25 €	-40,89%
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé				
10 Dotations, fonds divers et réserves	357 606,59 €	190 232,02 €	- 167 374,57 €	-46,80%
13 Subventions d'investissement	622 482,24 €	1 771 448,90 €	1 148 966,66 €	184,58%
16 Emprunts et dettes assimilées				
20 Immobilisations incorporelles	2 787,09 €		- 2 787,09 €	-100,00%
21 Immobilisations corporelles				
23 Immobilisations en cours				
040 Opérations ordre transfert entres sections	159 435,74 €	180 569,83 €	21 134,09 €	13,26%
Total des dépenses d'Investissement	2 178 714,91 €	1 218 556,99 €	- 960 157,92 €	-44,07%
001 Résultat d'investissement				
10 dotations, fonds divers et réserve				
Total des opérations d'équipement				
13 Subventions d'investissement versées				
16 - Remboursement d'emprunt				
20 Immobilisations incorporelles	67 882,17 €	40 845,35 €	- 27 036,82 €	-39,83%
204 subvention d'équipements versées				
21 Immobilisations corporelles	965 357,29 €	74 124,60 €	- 891 232,69 €	-92,32%
23 Immobilisations en cours	1 145 475,45 €	1 103 587,04 €	- 41 888,41 €	-3,66%
26 participations et créances rattachées à des participations				
27 - Autres immobilisations financières				
040 Opérations ordre transfert entres sections				

Le compte financier unique 2025 du budget environnement fait apparaître les résultats suivants en investissement :

- Un excédent d'investissement sur l'exercice 2025 de : +923 693,76 €
- Un excédent d'investissement reporté de : +1 498 149,39 €
- Pas de restes à réaliser

Soit un excédent d'investissement cumulé de : +2 421 843,15 €

		BUDGET ENVIRONNEMENT 2025
A	Recettes de fonctionnement	33 761 725,90 €
B	Dépenses de fonctionnement	31 598 124,36 €
C (A-B)	Résultat de l'année n en fonctionnement	2 163 601,54 €
D	Excédent ou déficit de fonctionnement reporté	4 410 384,14 €
E (C+D)	Résultat cumulé de l'exercice en fonctionnement	6 573 985,68 €
F	Recettes d'investissement	2 142 250,75 €
G	Dépenses d'investissement	1 218 556,99 €
H (F-G)	Résultat de l'année n en investissement	923 693,76 €
I	Excédent ou déficit d'investissement reporté	1 498 149,39 €
J (H+I)	Résultat cumulé de l'exercice en investissement	2 421 843,15 €
K (E+J)	Résultat cumulé fonctionnement et investissement	8 995 828,83 €
L	Différence entre les restes à réaliser (+/-)	
M (J+L)	Besoin de financement de la section d'investissement si négatif	2 421 843,15 €
N (K+L)	Résultat de clôture cumulé avec RAR	8 995 828,83 €

Considérant l'avis favorable de la commission affaires financières réunie le 25 juin 2026 ;

Considérant qu'en l'absence des 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} vice-présidents, la 6^{ème} vice-présidente, Madame Chantal LERUS, a été désignée, à l'unanimité des présents, pour présider la séance lors de l'adoption des comptes financiers uniques ;

Considérant que le président Monsieur Éric JALTON s'est retiré au moment du vote ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, À LA MAJORITÉ :

ARTICLE 1- D'approuver le compte financier unique 2025 - *Budget annexe environnement et cadre de vie* établi conjointement par le président et le comptable public et présenté au rapport :

I - INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 596 449,00	29 504 000,00	31 100 449,00
	Recettes réalisées (1)	B	2 142 250,75	33 761 725,90	35 903 976,65
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	3 094 598,39	33 994 384,14	37 088 982,53
	Dépenses réalisées (1)	E	1 210 556,99	31 590 124,36	32 816 681,35
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	923 693,76	2 163 601,54	3 087 295,30
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	1 498 149,39	4 410 384,14	5 908 533,53
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	2 421 843,15	6 573 985,68	8 995 828,83
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	2 421 843,15	6 573 985,68	8 995 828,83

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

ARTICLE 2- D'autoriser le président de CAP Excellence à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

ARTICLE 3- Le président et le directeur général de de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ainsi que le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence et de Marie-Galante, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Monsieur le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence et de Marie-Galante.

Elle peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers- Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le

09 JUL. 2026

La présidente de séance

La secrétaire de séance

La 6^{ème} vice-présidente

La conseillère communautaire





Chantal LERUS

Marie-Camille MOUNIEN

- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le 10 JUL. 2026
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 10 JUL. 2026
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Baie-Mahault, le 10 JUL. 2026
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 10 JUL. 2026
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le 10 JUL. 2026

